

FDS

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

DOSSIER N° III/1521

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1^{re} Section

COMMISSION

Mad. HENROTTE Lambert J née
Hubertine Léonard
219, Chaussée Brunehault
VOTTEM

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur HENROTTE Joseph Lambert
né à Vottem, le 17.7.1902
par la Commission de contrôle de Waremmes
en date du 28.5.47, en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur HENROTTE Joseph Lambert
était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 3 mois
soit du 1.2.42 au 17.4.43 arrondi au mois
supérieur

A Bruxelles, le 24.2.48

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,
Le Lieutenant-Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1^o Ayant-droit;

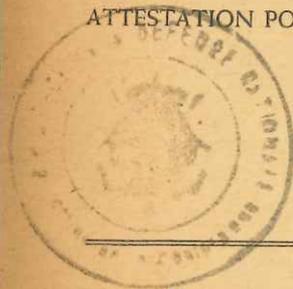
2^o Groupement;

3^o O. C. M.;

4^o D. G. P. M./III D.;

5^o D. G. P. M.;

6^o



A. De Ridder

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale
de sa résidence.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

ACCEPTÉ
Com. Cont. : *Waremme*
Date : *18.5.47*

PROPOSÉ le :
pour
Art. Nat. Croix Guerre
Méd. Rés. Méd. Comm.
Vol. Guerre Méd. Evén.

N° d'ordre : *III/0754*
Volgnummer :

Paulin

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *HENROTTE*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Joseph*
Voornamen :

Domicile : *219 Chaussée Bruenehaut à Vottern*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Vottern le 17 juillet 1902*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *Celebataire*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *(fusillé)*
N° der eenzelveidheidskaart :

Grade et position militaire : *réfuge*
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *ouvrier*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *sa mère, mère veuve, Hubertine Léonard*
Gebeurlijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *mars 1941*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *février 1942*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

*Arrêté début février 1943 détenu à la Citadelle de Liège
et à la prison Saint-Léonard (fusillé) à la Citadelle
de Liège le 17 avril 1943*

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums)

.....

N° de la carte du groupement (si possible) : *rien*
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *St. Joseph Maastricht 143 Rees*
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Vinc. Vot à Vottern

Lieu de votre principale activité : Vottem, Cergy, Herstal
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te ondertekenen, met beoordeeling :

Joseph Henrotte est devenu activement le même
devenu activement et fut membre actif du Commando
Belgodes Portobans; il a exécuté toutes les
missions que lui furent confiées, et l'entière
satisfaction de ses supérieurs, ainsi que sa participation
à un important sabotage aux constructions
électriques de Belgique à Herstal, que il fut
arrêté par l'ennemi en février 1943 et
libéré le 17 avril 1943. Soit le Commando de Cergy

 signé: Mathurin Bielen

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE,
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Pour l'intéressé
de Joseph Henrotte

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting
l'affiliation au groupement;
bij de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :



Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduites, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTÈRE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

° du dossier : III/01521
° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de
van
Rue WAREMME, n°
straat, n°
à
te

M. (Nom) Heurotte (Prénoms) Joseph
(Naam) (Voornamen)
Chauvée Brunehaut, n° 219, à Vottem
rue, n° , te
straat, n° , te
Province de Liège
Provincie

Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1) PA
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnais-
Ik heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erken-
sance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — ~~verworpen~~ — ter
séance du 28 mai 1947
zitting van

Waremmé, le 28/5/1947
den

Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,

Messliem

T. S. V. P. — D. A. U. B.

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage très importantes aux Constructions Electriques de Belgique à Herstal. C'est à la suite de cet important sabotage qu'il fut arrêté au début de février 1943, il est incarcéré à la Citadelle de Liège et à la Prison de ST LEONARD, et fut fusillé à la Citadelle de Liège le 6 avril 1943.

H E N R O T T E . -

JOSEPH, LAMBERT

VOTTEM le 17 juillet

Belge

A Bruxelles, le 28 mars 1948

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Secrétaire du Groupement de la Résistance Armée
Partisan

février 1942

WAREMME 28.5.47
att: déf. 24.2.48
inexistant sous l'occupation

néant.
néant.

française .

Le Chef de l'Office de la Résistance

Secrétaire de l'Office de la Résistance

LEONARD Hubertine , à Liège, VOTTEM, Chaussée Brunehault

219

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis février 1942 quoique ayant fait de la Résistance bien avant cette date, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à diverses actions de sabotage à Vottem - Liège et Herstal. C'est à la suite d'un important sabotage aux Constructions Electriques de Belgique à HERSTAL, qu'il fut arrêté par l'ennemi au début de février 1943. Il est incarcéré à la Citadelle de Liège, puis à la Prison de Saint Léonard, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé le 6 avril 1943, à la Citadelle de Liège.

CITATION proposée par le Chef du groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage très importantes aux Constructions Electriques de Belgique à Herstal.

C'est à la suite de cet important sabotage qu'il fut arrêté au début de février 1943, il est incarcéré à la Prison (Citadelle) de Liège et à la Prison de ST LEONARD, et fut fusillé à la Citadelle de Liège le 6 avril 1943.

HERSTAL

A toujours rempli ses missions à l'entière satisfaction de ses Chefs.

WOTTEM le 14 juillet

Belge

A Bruxelles, le 26 mars 1948

Sceau du Groupement de la Résistance Armée:

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Partisan

février 1943

WARREME 28.2.47
att: déf. 24.2.48
inexistants sous l'occupation

Vu et approuvé

A le,

Sceau de l'Office de la Résistance

Le Chef de l'Office de la Résistance

LEONARD Herbertine, à Liège, WOTTEM, Chaussee Birmanhanit

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis février 1942 qu'il a accompli toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. Diffusion de la propagande, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos combattants, transport d'armes et de dynamite. Il participe à diverses actions de sabotage à Vottem - Liège et Herstal. C'est à la suite d'un important sabotage aux Constructions Electriques de Belgique à HERSTAL, qu'il fut arrêté par l'ennemi au début de février 1943. Il est incarcéré à la Citadelle de Liège, puis à la Prison de Saint Leonard, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé le 6 avril 1943, à la Citadelle de Liège.

G. B. 1952.

38, rue du Taciturne
~~XXXXXXXXXXXX~~

Monsieur le Commissaire de
l'Etat- P. THIRION

14, Bd. Piercot

LIEGE.

XXXXXX 33.06.05.

EPF.1521

Monsieur le Commissaire,

Faisant suite à votre demande du 11 juillet dernier, réf : Dossier n° 6756/P.P.D., nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé HENROTTE Joseph, Lambert a effectivement fait partie de notre groupement depuis février 1942.

Il diffuse la presse clandestine, récolte des fonds, transporte des armes et de dynamite, participe à diverses actions de sabotage à Vottem, Liège et Herstal. C'est à la suite d'un important sabotage aux Constructions Electriques de Belgique à Herstal, qu'il fut arrêté par l'ennemi au début de février 1943. Il est incarcéré à la Citadelle de Liège, puis à la prison de St. Léonard. Fusillé le 6 avril 1943 à la Citadelle de Liège.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de l'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

N° 300
ENTRÉ LE 13-3-48

Ministère de la Défense Nationale
Service de Liquidation
de
l'Armée Belge des Partisans
36; Av. Milcamps 36
Bruxelles

Bruxelles, le 12 248

VILLE DE LIÈGE
INDICATEUR GÉNÉRAL
16 MARS 1948

Eff: 1521.

620.

ETAT CIVIL
16 MAR 1948
LIÈGE

No

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre
d'introduire une proposition de distinction hono-
rifiqua à titre posthume en faveur du nommé
Heurotte Joseph - anciennement domicilié
dans votre commune, rue *du Bruchault* n° 219.
nous vous saurions gré de nous faire parvenir un
extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle
devrait si possible faire état de la date de nais-
sance du bénéficiaire et des noms et adresse de son
ayant droit légal.

Nous vous remercions d'a-
vance de votre bonne obligeance et vous prions
de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos senti-
ments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

R. Adam

R. Adam

Examiné par Monsieur l'officier
de l'Etat Civil de Liège en pré-
sence de la Commune que le
prénommi Heurotte a été
fusillé à la Citadelle le 6.4.1943.
Noté le 13 mars 1948
Le Bourgmestre,

Ch. Dinghaez



152
ARMEE BELGE DES PARTISANS

AMICALE

36, Avenue Milcamp
BRUXELLES

Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

d'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en faveur de ses membres de la Résistance ou du Service de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

NOM (en lettres capitales) . H E N R O T T E

NOMS (tous) . . Joseph Lambert

DATE DE NAISSANCE : . . Vottem, le 17 juin, 1904

GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement)

. Réformé, famille nombreuse

GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE DES PARTISANS PA

DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT . . . avril, 1942

NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION

DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :

a) à titre militaire :

b) à titre civil :

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : français

ADRESSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL:

. . . 219, rue, Chaussée Brunehaut Vottem,

OBSERVATIONS: Arrêté le 3 février, 1943

. Fusillé le 6 avril 1943.

. Etait au groupe de sabotage des A.C.E.C. (très bon élément)

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstances du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès:

Acte de décès

Entré à l'A.B.P. en avril 1942. Faisait partie du groupe de sabotage des constructions électriques de Herstal. Très bon élément qui s'est montré particulièrement actif dans un travail difficile et délicat. Arrêté le 3 février 1943 il fut fusillé à Liège le 6 avril 1943.

S. Thomazy

Scieu du Groupement de
Résistance

A le

Le Chef du Groupement de Résistance
Nom (en lettres capitales)
signature

VU ET APPROUVE

Scieu de l'Office de la
Résistance

A le

Le Chef de l'Office de la
Résistance.



VILLE DE LIÈGE

Extrait des Registres aux actes de décès

1724. L'an mil neuf cent quarante trois, le six avril est
décédé à Liège, Parc de la Citadelle I: HENROTTE Joseph --
Lambert, né le dix sept juin mil neuf cent quatre à Vottem,
célibataire, fils de Lambert Joseph, décédé, et de Hubertine
Léonard, domiciliée à Liège I, ancienne commune de Vottem.

- Le présent extrait est délivré
exclusivement pour
1. Indigence constatée par certifi-
cat du Bourgmestre de
en date du
 2. Affaire administrative.
 3. Affaire militaire.
 4. Caisse d'Epargne et de Retraite.
 5. Caisse de Prévoyance des ou-
vriers mineurs.
 - Société de Secours Mutuels.
 7. Allocations familiales (Loi du
14-4-1927, art. 5).
 8. Chômage involontaire.
 9. Le Fonds des Mieux Doués.
 10. Accidents de Travail.
 - Servir en matière hypothécaire
(Loi du 10 octobre 1913).
 12. Le Ministre de la Justice (Sûre-
té Publique).
 13. Le Ministre des Affaires Eco-
nomiques (Office Central des
Statistiques).
 14. Etre transcrit conformément à
l'article 80 du Code Civil.
 15. Etre annoté aux registres de la
Population (A. R. du 30-12-
1900).
 16. Satisfaire à la Convention Inter-
nationale conclue le
entre la Belgique et
 17. Dommages de Guerre

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, pour la raison
reprise en marge sous le n° 3

Liège, le 18 janvier 1946



L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

[Handwritten signature]

5.8.1952.

38, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Administration des Pensions
Militaires

BRUXELLES.

XXXXXX 33.06.05.

EFF. 1521

Messieurs,

Faisant suite à votre note du 25.7.1952, réf :
ASC.1940/4984/L 81, nous portons à votre connaissance que
HENROTTE Joseph, L. a fait partie de notre mouvement depuis
le mois de février 1942.

C'est à la suite d'un important sabotage aux
Constructions Electriques de Belgique à Herstal, qu'il fut
arrêté par l'ennemi au début de février 1943. Il est fu-
sillé le 6 avril 1943 à la Citadelle de Liège .

L'intéressé était en service commandé au moment
des faits signalés .

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos
meilleurs sentiments.

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES PENSIONS
Administration des Pensions
Militaires

3e Direction - 8e Bureau

Ass. / 1940 / 4984 / 1.4.87.

1521

Le nommé *HEENROTTE Joseph Lambert*
né le *17 juin 1904* à *Taltem*
décédé le *6 avril 1943* à *Liège (fusillé)*
arrêté le *2.2.1943*

aurait appartenu à *F.I. (A.B.P.)*
Attestation délivrée par *Gendarmerie de Liège*
Adresse des ayants droit : *Taltem, 219 Chaussée de Brunehaut*

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

- 1) Motifs et circonstances dans lesquelles il fut arrêté;
- 2) Circonstances dans lesquelles il a été abattu;
- 3) Si l'intéressé était en service commandé au moment des faits signalés.

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Front de l'Indépendance
Armée Belge des Partisans
37. rue du Bailliage
(Bruxelles)

[Signature]

Bruxelles, le
3, Avenue Galilée.

25-7-1952